

COMMISSION des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : Réunion en présentiel au District de Football à Vesoul du mardi 06 octobre 2026, à 17H00

Présidence : Monsieur GIBOULET Albert

Présents : Messieurs FIDON François et LEMERCIER Marc (visio)

Excusés : Messieurs GUYON Thibaut et ZONI Alexis

1 – Mot du Président

Le président de la commission remercie François Fidon pour sa présence physique à cette réunion de rentrée de la commission, excuse les membres non présents, et passe en revue l'agenda.

2 – Avancement dossier des installations sportives des accédants

Dossier accession ou maintien en D1– Niveau de classement requis T5 (idem R3), une installation concernée cette saison pour une mise aux normes.

Seveux Motey - Stade Pierre et Patrick Ontani - après fourniture des documents (plans des modifications, échéancier des travaux), la CRTIS a prononcé le classement « TRAVAUX » jusqu'au 01/07/2029 soit un délai de trois ans pour réaliser les travaux, non renouvelable.

Réunion en mairie le 21 septembre 2026 à la demande de Mr Le Maire en présence de ses adjoints pour une présentation des travaux à réaliser, leurs planifications avec N+1 clôture extérieure et main courante, puis N+2 rénovation ou bâtiment neuf, le choix pas encore validé ; Présentation du dispositif Fafa et vérification de l'éligibilité des projets de mise aux normes T5.

3– Situation des installations et infrastructures.

a) Nouvelle installation classée :

Noidans les Vesoul – stade du Vernois 1 ; Eclairage LED la visite de classement a été réalisée avec succès le 29/09/26 pour un niveau E5 ; validé à la CRTIS du 06-10-26.

🏆 Décision de la CDTIS dans l'attente de la notification officielle (CFTIS), autorisation d'utilisation en compétition départementale en nocturne si le club en fait la demande au District.

b) Suivi des levées des réserves, à la suite du classement provisoire prononcé ; pour rappel le délai accordé est d'une année pour réaliser les travaux mineurs., une non-conformité est à lever sans délai.

Situation des installations dont le délai impactait le début de saison sportive 2026/27 :

- **Aillevillers et Lyaumont stade Municipal**, travaux réalisés classement validé jusqu'au 09/09/2036.
- **Athesans et Etroitefontaine stade Municipal**, délai au 03/07/2026, réserve en cours ; **installation plus classée.**
- **Scey sur Saône Stade de la Prairie 1**, travaux réalisés, classement validé jusqu'au 03/09/2035.
- **Scey sur Saône Stade de la Prairie 2**, délai jusqu'au 03/09/2026, réserve en cours ; **installation plus classée.**
- **Villersexel stade de La Forge 1**, délai jusqu'au 30/06/2026, installation conforme classement T5 au 01/07/2036.
- **Lure stade Péquegnot (honneur)**, installation qui n'était plus classée depuis le 26/03/2026, les travaux de levées de réserves pour **un classement T4** sont réalisés et validés le 07/08/26 lors de la visite de classement – **classement T4 prononcé jusqu'au 01/10/2036.**

Reste les travaux pour le classement T3 (agrandissement vestiaires joueurs et couloir d'accès sécurisé au stade) à terminer (planification courant 2027.)

- **Vesoul stade Hologne 2 (Annexe)**, travaux de levée de la réserve réalisés, en attente du rapport des tests de performances ; **classement en attente de validation T5 par la CRTIS.**
 **Décision de la CDTIS** - autoriser l'utilisation pour les compétitions de niveau départemental

Situation des installations dont le délai impactait la phase printemps saison 2026/27 :

- **Adelans stade Cointet** délai au 03/12/2026, pas de modification du statut, pas de retour sur la relance avec cette fois une non-conformité majeure à corriger
 **Décision de la CDTIS** maintenue - passé ce délai au 31/12/2026, plus de compétition sur cette installation.
- **Héricourt stade du Polygone** délai jusqu'au 03/09/2026, le remplacement des buts de Foot A11 est acté (dossier Fafa en cours)
- **Vaivre et Montoille stade municipal 1** délai jusqu'au 04/02/2027, travaux en cours et dossier maîtrisé.
- **Froideconche stade Bellevue 2 (annexe)** avec délai jusqu'au 04/02/2027, situation inchangée pas de retour sur nos relances.

c) Installations avec classement échoué ne pouvant pas être utilisées ;

- **Vaivre et Montoille stade municipal 2** (stabilisé), plus classé, dernier classement T6 au 26/03/2024
 **Décision de la CDTIS** – **installation plus classée, pas de compétition possible sur cette installation.**
- **Saint Germain stade Perrin**, classement en cours mais les travaux demandés à la suite de la visite du 09/04/2021 ne sont toujours pas réalisés.
 Rencontre in situ du 29/08/26 à la demande Mr Le Maire en présence de son adjoint et responsable du club Haute Vallée Ognon ; l'issue est positive, la municipalité va réaliser les travaux pour être en conformité avec le classement T6 si possible sur cette saison 2026/27.

✚ **Décision de la CDTIS de suspendre cette installation** dans l'attente de la réalisation et réception des travaux demandés.

- **Froideconche stade Bellevue en Foot A8** ; la situation est inchangée, **la non-conformité majeure reste à lever** avec un classement est à refaire.

✚ **Décision de la CDTIS** - plus de programmation de compétition possible sur ce stade.

d) Autres installations en attente de confirmation de classement :

- **Gymnase de Rioz**, en attente de la levée de la réserve mineure, AOP à fournir délai jusqu'au 03/12/2026 pour confirmer le classement Futsal 4.
- **Gymnase du Champ de Foire à Héricourt**, classement provisoire dans l'attente du déroulement de la visite de classement à réaliser et fourniture de documents administratifs.

Une réunion/rencontre avec le président de la CC Pays d'Héricourt s'est déroulée le 25/08/26 et un avis favorable est donné pour finaliser le classement de cette installation même si l'utilisation pour le futsal sera restreinte et limitée aux rencontres requérant ce niveau FUTSAL 2 (niveau national à confirmer lors de la visite).

3 Situation renouvellement classement installations et éclairages – planification visites

a) Installations à renouveler :

- **Stade Sébastien Carrey à Lure** - T5 synthétique avec échéance jusqu'au 21/01/2027 ; prévoir de refaire les tests de performances (vu et anticipé avec la municipalité).
- **Stade Municipal 1 à Vaivre** - classement TRAVAUX (T5) avec un délai fin de travaux jusqu'au 01/02/2027.
- **Stade Montgin 1 à Champlitte** - T5 avec échéance jusqu'au 25/04/2027 ; en // prévoir le classement de l'éclairage E6 LED qui devrait être achevé.
- **Stade Montgin 2 à Champlitte** – Foot A8 échu au 05/05/2025.
- **Stade Municipal à Chenebier** – T6 échéance jusqu'au 06/06/2027.

a) Gymnase à classer et à renouveler :

- **Gymnase du Champ de Foire à Héricourt (Futsal 2)** - visite de classement initial à planifier
- **Gymnase Pontarcher à Vesoul (Futsal 3)** - visite de classement initial à planifier
- **Gymnase de la Filature à Ronchamp (Futsal 3)** - échéance classement jusqu'au 06/06/2027

b) Eclairage installations sportives :

- **Stade René Hologne 2 à Vesoul** – E6 (Led) classement renouvelé avec nouvelle échéance jusqu'au 09/09/2030.

- **Stade Communautaire à Loulans-Verchamp** – E6 (Led) échu au 08/09/2025, vérifier avec le propriétaire l'utilisation et pertinence de renouveler.
- **Stade René Regaudie à Pusey** - E6 (Led) échu au 27/06/2026, idem à vérifier avec le propriétaire la pertinence à renouveler suivant l'utilisation qui en est faite.
- **Stade Municipal 1 à Gray** - E6 (Iodure) échu au 30/11/2025, idem à vérifier avec le propriétaire la pertinence à renouveler suivant l'utilisation qui en est faite.
- **Stade Christian Ragu à Jussey** - E6 (Iodure) échéance jusqu'au 04/06/2027.
- **Stade Municipal à Saint Loup** - E6 (Led) échéance jusqu'au 15/06/2027.
- **Stade Jules Rimet à Perrouse** – E6 (Led) échéance jusqu'au 06/04/2027.
- **Stade Communautaire à Dampierre/Salon** – E5 (Led) échéance jusqu'au 06/04/2027.
- **Stade Albert Bollet à St Remy en Comté** - E6 (Iodure) échéance jusqu'au 04/06/2027.
- **Stade Henri Bey 1 à Marnay** – (Iodure) classement échu au 01/07/2017, plus utilisé, voir pour le retirer du classement.
- **Stade Intercommunal à Brevillers** – (Iodure) classement échu au 01/05/2025 projet passage en LED.

c) Eclairage gymnases :

Pour le moment, le renouvellement du classement des éclairages des gymnases est facultatif, **ce qui** n'empêche pas de programmer des compétitions, nombreux passages en Led cours de programmation

- **Gymnase Salle sportive à Amance** – EFutsal3 (Led) échéance échu au 24/04/2026.
- **Gymnase Mishler à Fretigney et Velloreille** - EFutsal 3 (Led) échéance échu au 09/06/2026.
- **Gymnase Alice Milliat à Lure** – EFutsal 1(Led) échéance jusqu'au 22/05/2027.
- **Gymnase Maurice Giboulet à Saint Barthélémy** - EFutsal 3 (Iodure) échéance échu au 12/12/2021.
- **Gymnase Marcel Cerdan à Héricourt** – classement EFutsal 4 (Iodure) échu au 27/04/2021.

d) Situation installations Foot réduit Foot A8 :

Le renouvellement du classement se fera lorsque le classement de l'installation principale sera renouvelé, dans le but d'harmoniser les dates de classement.

Classement en attente de renouvellement :

- **Stade Municipal 2 à Gray** - classement échu le 30/03/2025.
- Pour rappel le **stade Municipal 1**, T5 a été reclassé T7 jusqu'au 06/11/2034 dans l'attente de la réfection du bâtiment vestiaires détruit par un incendie, passage de T7 à T5 (dès la reconstruction des vestiaires réalisée) n'impliquera pas une mise aux normes des dimensions de l'aire de jeu existante.
- **Stade Municipal à Gray la Ville** - classement échu le 02/04/2025.

- **Stade Municipal 3 à Frotey les Vesoul (cas particulier A5)** - classement échu le 12/04/2025 ;
installation à ne pas utiliser en Foot A8.
 - **Stade Henri Bey 2 à Marnay** - classement échu le 26/05/2025.
 - **Stade Oscar Frossard 2 à Ronchamp** - classement échu le 29/06/2025.
 - **Stade Municipal 2 à Rigny** - classement échu le 18/09/2025.
-  **Décision de la CDTIS** – pour toutes ces installations, accord pour programmer des compétitions de niveau départemental dans l'attente de la visite de l'installation principale.

4 **Situation des dossiers FAFA – Avancement et prévisions**

a) **Dossiers dont la réalisation est en cours.**

- Eclairage E7 LED à **Scey sur Saône et St Albin** stade de la Prairie 2 – travaux en cours
- Réhabilitation vestiaires à **Villersexel** stade de la Forge – travaux terminés et réceptionnés, reste à compléter le dossier lié au versement de la subvention
- Création vestiaires à **Echenoz La Méline** ; les travaux sont en cours, dossier maîtrisé.
- Création vestiaires à **Breurey les Faverney** ; les travaux sont terminés, réceptionnés, reste à compléter le dossier versement subvention Fafa.

b) **Dossiers soldés :**

- Sécurisation à **Champagney** – clôture extérieure stade de la Bouverie, dossier clos
- Sécurisation à **Froideconche** - clôture extérieure du stade Bellevue 1, dossier clos
- Sécurisation à **Villersexel** - clôture extérieure et le remplacement de la main courante, dossiers clos
- Sécurisation **Scey sur Saône et St Albin** - changement buts de Foot A11 stade Prairie 1- dossier clos
- Sécurisation à **Velesmes** porté par le club des 2 Vels – finalisation clôture extérieure, dossier clos

c) **Dossiers en prévisions (retour dossier complet au District le 16 novembre 2026)**

- Sécurisation à Perrouse stade principal – remplacement des buts Foot A1, retour dossier complet
- Sécurisation à Conflans sur Lanterne, mise aux normes T5 (clôture extérieure et MC)
- Sécurisation à Magny Vernois, mise aux normes T5 (clôture extérieure et MC)
- Sécurisation à Servance, mise aux normes T5 (bancs de touche)
- Sécurisation à Héricourt stade du Mougnot, remplacement des buts Foot A11
- Sécurisation à Héricourt stade du Polygone, remplacement des buts Foot A11
- Sécurisation à Port sur Saône, mises aux normes T5 (clôture extérieure et MC)
- Réhabilitation vestiaires à Champagney, mise aux normes T5, dossier API à constituer avant dépôt du dossier Fafa
- Eclairage LED E6 à Champlitte – APE déposé, attente retour décision

Le rappel de la date limite de réception **des dossiers complets** au district est fixé au **16 novembre 2026** afin de les vérifier en amont en vue de leurs saisies sur la plateforme FAFA le 25 novembre 2026 dernier délai.

5 **Questions diverses**

- **Le suivi de la mise en conformité d'installations T5 (niveau R3/D1)**, qui requiert des travaux de mise aux normes pour conserver ce classement acquis par défaut à la suite de la bascule informatique du 01/07/2021 est en cours avec un délai plus long au 31/12/2027 sur les actions à entreprendre ; passé ce délai, l'installation sera classée automatiquement T6 (niveau D2 départemental).
En ce début de saison, tous les propriétaires et les clubs concernés ont été relancés et avertis du délai de dépôt de dossiers d'aide pour les projets éligibles au Fafa
- **Le suivi de levée des réserves notifiées par la FFF** avec un délai d'une année pour la réalisation, une relance a été faite à tous les propriétaires et les clubs concernés ; la non-réalisation des travaux dans les délais entraînant la perte du classement à renouveler et par conséquent l'impossibilité de programmer des compétitions.
Il est chaque fois rappelé dans un compte-rendu de visite personnalisé détaillé, les conditions d'éligibilité des travaux requis, les possibilités de subvention Fafa et un accompagnement est proposé.

Rappel points de règlement et bonnes pratiques :

- **Zone de sécurité (ZS)** => la zone de sécurité se mesure de l'extérieur de la ligne jusqu'au 1er obstacle rencontré. Celui-ci n'est pas forcément la main courante.
- **Terrain non tracé le jour de la visite** => idéalement, le terrain doit être tracé pour vérifier que les zones de sécurité (ZS) soient bien respectées. Néanmoins, pour les terrains à 105x68m, si il y a une emprise au sol de main courante à main courante de 110x73m, on peut en déduire que les ZS sont conformes. Il faudra quand même que le propriétaire prouve ce point en envoyant des photos.
- **Procédure de visite** => le contrôleur doit prendre contact avec le propriétaire pour convenir d'un RDV. Il profite de cette prise de contact pour lui rappeler la nécessité de préparer l'installation en amont (en configuration match pour une visite terrain, avec terrain tracé, vestiaires ouverts ; avec les coupelles déjà mises au sol pour un contrôle d'éclairage). Enfin, il vérifiera avec le propriétaire s'il y a bien un club résident sur cette enceinte, et si ce n'est pas le cas, lui fera signer un bordereau de commande dans le but de facturer la prestation (en l'absence de club résident).
- **Zone de sécurité Foot A8** => s'assurer de la conformité du traçage des zones de sécurité à 2,50m sur tout le pourtour, principalement sur les terrains de grands jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 19h00

Le Président de la CDTIS,

Albert GIBOULET

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.